

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de NERONDE
en date du Mardi 14 Avril 2015 à 20H 00

L'an deux mille quinze, le Quatorze Avril à Vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de NERONDE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard MONCELON, Maire, en session ordinaire, en salle du Conseil Municipal.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : G. MONCELON J. BOTHERON X. REYNARD P. MOREL
M.BUSSERY R. TISSOT JP. BERNARD J.PADET

Pouvoirs G. PLANCHE à P. MOREL
E. ZGAINSKI à G. MONCELON
G. NICOLAS à G. MONCELON

Σ Approbation du procès-verbal de la séance du Jeudi 19 Mars 2015

Décision du Conseil Municipal pour l'approbation du PV du Jeudi 19 Mars 2015

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Monsieur X. REYNARD est désigné secrétaire de séance.

Σ Vote du Budget Primitif Assainissement 2015 (M49)

Mr le Maire propose les chiffres composant le budget Primitif 2015, à savoir:

Pour la Section de Fonctionnement :

Dépenses / Recettes: 28.661,05 €

Pour la Section d'Investissement :

Dépenses / Recettes 22.471,87 €

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif Assainissement

Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Σ Vote du Budget Primitif Communal 2015 (M14)

Mr le Maire propose l'inscription des opérations suivantes :

Coca : frais d'étude

Plan d'eau : enrochements berge + aménagement plateforme

Eglise

Cimetière

Aménagement de la butte stade des Chassagnes

Environnement : achat de matériel

Salle Henri IV : changement de 3 portes

Ecole : changement de 3 portes - isolation

Chapelle : conservation de peintures murales Chœur de la Chapelle

Achat matériel divers : débroussailleuse- groupe électrogène – vidéoprojecteur laveuse – panneaux signalétiques – réfrigérateur – aspirateur – micro-ondes, etc...

Parking Cuvage : acquisition maisons en ruines-démolition-aménagement de l'espace en parking

Ophéor [paiement différé - résiliation bail emphytéotique]

Plaques de rues

Plan de désherbage

Extension réseau électrique basse tension (Coquillon)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'ensemble de ces programmes.

Il informe que la Dotation Forfaitaire Globale de Fonctionnement de la commune a diminué de 10%. La diminution de la DGF concerne toutes les Collectivités Territoriales et se poursuivra en 2016 et 2017 conformément à la volonté de l'Etat de réduire son déficit budgétaire.

Que de nouvelles rentrées fiscales sont constatées grâce à l'A89 et l'installation de l'aire de service.

Le budget est ainsi équilibré, à savoir :

Pour la Section de Fonctionnement :

Dépenses / Recettes : 488.457,59 €

Pour la Section d'Investissement :

Dépenses / Recettes : 265.004,11 €

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif Communal

Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Σ Vote des taux d'imposition des 4 taxes communales

Xavier REYNARD présente l'état de notification des taux des taxes directes locales pour 2015.

Il informe que le produit attendu sans augmentation des taux communaux s'élève à la somme de 153.726 € à laquelle il convient d'ajouter le produit des allocations compensatrices pour un montant global de 14.403 €.

Dans cet état il faut tenir compte du reversement au GIR (Fond National des garanties des ressources) à l'Etat d'un montant de 39.623 €.

Il note une forte augmentation, par l'Etat, des bases cadastrales de la CFE, ce qui permet d'apprécier l'évolution de la matière imposable, par comparaison avec les bases prévisionnelles de l'année en cours. (Effet attendu de l'A89)

Mr le Maire informe que les taux de la Communauté de Commune augmentent également et qu'il serait souhaitable pour cette année de ne pas faire supporter une charge supplémentaire à l'ensemble de nos administrés.

Après discussion le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux.

Taxe d'habitation 13,26%

Taxe foncière (bâti) 9,15%

Taxe foncière (non bâti) 27,46%

CFE 20,71% [Cotisation foncière des entreprises]

Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Σ Renégociation du taux d'emprunt budget assainissement

Jocelyne PADET présente au Conseil Municipal sa simulation de rachat du prêt Assainissement,

Elle propose le remboursement de celui-ci par anticipation (Prêt se terminant en 2021), qui permettrait ainsi une économie budgétaire pour la commune de 719,09 € mais impliquerait une amputation de 11 000 € sur le budget 2015.

Après discussion il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le remboursement par anticipation du prêt assainissement.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 0	CONTRE : 9	ABSTENTION : 2	NPPAV : 0
----------	------------	----------------	-----------

Σ Programme voirie 2015

Jean BOTHERON présente le programme voirie 2015.

Réfection de la chaussée de la voie communale N° 106 du carrefour de la Madone jusqu'au carrefour « Lotissement Coquillon » inclus. Montant estimatif 39 967 € HT

Remise en état de l'entrée du parking du stade (en attente de devis non parvenu à ce jour)

Ces travaux seront effectués, sous réserve de la réalisation des travaux de branchements électrique et téléphonique de la maison actuellement en cours de construction,.

Σ Convention association musique et danse (Délibération)

Il est demandé au Conseil Municipal de ratifier la convention entre l'Association Musique et Danse - Communauté de Communes de Balbigny qui a accueilli les élèves de notre commune pour l'année scolaire 2014-2015, pour un coût de 93 € par élève de Néronde inscrit, soit $6 \times 93 = 558$ €.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Σ Dossier réémetteur : GROUPAMA / FREE (délibération pour action en justice)

Monsieur le Maire présente le projet d'assignation à la Société TDF ou étant et parlant à la Société FREE d'avoir à comparaître devant le Tribunal de Grande Instance de Roanne.

Pour introduire l'action en justice il est nécessaire pour le Cabinet LEDUC (Avocat) d'avoir une nouvelle délibération du Conseil Municipal lui donnant tous pouvoirs pour agir devant "les juridictions de l'ordre judiciaire".

Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Σ Travaux d'extension réseau électrique des Singets (délibération)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de "Extention BT rue Singets Bourg" suite à la construction d'une maison individuelle.

Le Conseil Municipal prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Approuve la participation obligatoire restant à la charge de la commune de 3 584 €

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Σ Dossier "Maisons en ruine CHOLAT-VALOIS / SPA (Délibération)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la SPA de LYON, concernant la proposition d'acquisition, par la commune de NERONDE, de la parcelle AC N°141 (Maison Cholat-Valois) afin de pouvoir procéder à la démolition de ce bâtiment menaçant la sécurité publique. Il propose, sur les conseils de Me ODO, Notaire à BOURG-Les-THZY, chargé de cette succession, de mettre fin à ce dossier par la signature d'une attestation immobilière complémentaire et successivement (le même jour) par la vente du bien à la commune de NERONDE, moyennant un euro symbolique.

Dans ce cas, la SPA de LYON demande que la Commune de Néronde prenne à sa charge tous les frais liés à cette transaction.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Σ Demande de subventions exceptionnelles : amendes de police - enveloppes parlementaires (délibération)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions exceptionnelles "Amendes de police" et enveloppes parlementaires pour aider au financement de divers gros travaux.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Σ Dossier COCA

Point sur le déroulement EAGB (Etude Aménagement Global Bourg)

Pour Mémoire : Rendu des scénarii le 29/04/2014 en Mairie

Document corrigé de présentation des scénarii transmis par le cabinet d'études OXYRIA le 29/07/2014

Examen des scénarii par l'équipe projet du Conseil Général le 09/09/2014

Courrier de remarques de l'équipe projet adressé le 01/10/2014

Point téléphonique avec M. J.BOTHERON le 3/11/2014

Courrier de réponse de la commune de Néronde le 19/12/2014

Dans la mesure où la Mairie de Néronde a répondu aux remarques de l'équipe projet, la commune organisera le COPIL de rendu du scénario final de notre EAGB avec le Cabinet d'étude OXYRIA, courant Avril- Mai.

Σ Informations sur dossiers : accessibilité - hôpital de FEURS.

* Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réforme sur l'accessibilité tend à s'assouplir. D'éventuelles dérogations pourront être accordées aux collectivités locales.

Dans le cadre de la loi, la commune devra établir un programme de réalisation sur l'accessibilité (mise aux normes qui concerne certains bâtiments communaux (école - salle Henri IV - WC public ...)

* L'avenir de l'hôpital de Feurs reste préoccupant.

Σ Questions diverses

* Xavier REYNARD présente le rapport intermédiaire annuel de visite de l'école publique, en présence de la Directrice de l'école et de M. Michel ANDRE (DDEN).

Des travaux sont à prévoir, il est demandé notamment :

- Nettoyage et un entretien plus régulier des espaces verts (taillage - Tonte ...)
- Mise en place de porte-serviettes supplémentaires (2)
- Remplacement d'un tapis absorbant dans le hall d'entrée de l'école
- Entretien du portail de l'école (battants rouillés)
- Mise en réseau du photocopieur
- Réparation de la porte de la cave (prévoir isolation)
- Détecteurs de fumée (si obligatoire)
- Panneau ludique extérieur

Il informe que dans le cadre de la commission finances de la COBY (Communauté de Commune de BALBIGNY), deux réunions se sont déroulées le 25 mars et le 1er Avril 2015, concernant les Budgets (Ateliers partagés - Ordures ménagères - Budget Général de la COBY).

Il fait une rapide analyse du budget du Centre Communal d'Aide Sociale, alerte le Conseil Municipal sur les dépenses de

fonctionnement du CCAS qui sont plus importantes que les recettes ce qui se traduit par un déficit de fonctionnement dans l'exercice.

Il rappelle que depuis plusieurs années, de lourds investissements ont été réalisés à la ferme du CCAS (travaux toiture - zinguerie - façades - fenêtres), afin de maintenir en état les bâtiments (exploitation et habitation) : travaux qui affectent les finances.

* Jean BOTHERON informe le CM du démarrage prochain des travaux connexes financés par ASF : élargissement partiel de la route de Chazelle suite à l'aménagement foncier de l'autoroute A89.

* Lors de la distribution du Néronde.Com, Jean Pierre BERNARD déplore l'absence de nom sur les boîtes aux lettres.

* Robert TISSOT informe le CM qu'il a assisté à la démonstration d'une déchetterie mobile.

* Michel BUSSERY demande si une aide supplémentaire, par l'ESAT ou autre structure, serait envisageable pour l'entretien des espaces verts.

Il informe que les travaux de la butte du stade se poursuivent avec la construction d'une cabane à moutons.

Il s'étonne que le projet de la fresque/trompe l'œil, sur le mur de la « maison Volland », ne figure pas dans le budget 2015.

Monsieur le Maire lui répond que ce projet n'a pas été retenu comme prioritaire compte-tenu de son coût (20 000 €) et concomitamment de la baisse des dotations de l'Etat (9 000 €). Toutefois, s'il obtient une subvention parlementaire exceptionnelle, le projet sera ré étudié.

Michel BUSSERY en prend note tout en exprimant ses regrets de ne pas voir un tel projet aboutir.

* Gérard MONCELON donne lecture d'un courrier de parents d'élèves de l'école primaire de Néronde qui souhaiteraient la mise en place d'un abri, devant l'école, afin de protéger les enfants et les parents des intempéries dans l'attente de l'ouverture des portes de l'école.

Le Conseil Municipal étudie la faisabilité de ce projet compte-tenu des règles d'occupation du domaine public.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 H 50.

Le Maire
Gérard MONCELON

Le Secrétaire de séance
Xavier REYNARD